



Un proche peut -il m'envoyer un kg de tabac à narguilé par colissimo ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 10 janvier 2018

Bonjour

Ai - je le droit de demander à un proche d'amener 1kg de tabac à narguilé pour moi par colissimo SVP ?

Réponse :

Cas particuliers (tabacs alcool ...)

L'[article 568 ter du code général des impôts](#), précise que la commercialisation à distance des tabacs manufacturés est interdite en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.